

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : actualités et bonnes pratiques



DURÉE
1/2 JOUR
3,5 HEURES

OBJECTIF

- Maîtriser les fondamentaux de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (obligations réglementaires, pratiques quotidiennes, nouvelles obligations).

PROGRAMME

INTRODUCTION : ENJEUX DE LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Rappel de quelques définitions

- Définitions du blanchiment de capitaux
- Elargissement du champ de définition du blanchiment à la fraude fiscale, blanchiment de fonds issus de la corruption, financement du terrorisme
- Quelques chiffres issus de TRACFIN
- Les 3 étapes du blanchiment : injection, empilage et intégration

Les enjeux d'un dispositif adapté au sein des SGP

- La remontée des doutes et soupçons
- L'identification et l'analyse des opérations atypiques
- La formation des collaborateurs
- La connaissance des contreparties
- Les reportings

LE NOUVEAU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

- Le cadre juridique français : les volets préventif, renseignement financier et répressif
- Les points forts de la transposition de la 6^{ème} Directive LCB-FT
- Les modifications des lignes directrices de l'AMF et leur impact pour les entités régulées

L'IMPACT DES NOUVEAUTÉS SUR LE DISPOSITIF OPÉRATIONNEL

Les principaux éléments d'un dispositif LCB-FT

L'organisation de la filière LCB-FT

- L'existence d'un dispositif de contrôle interne de l'activité LCB-FT et la désignation d'un responsable LCB-FT
- Les correspondants TRACFIN
- La formation et l'information régulière du personnel sur la LCB-FT
- Une communication et un échange d'information efficace

L'approche et la gestion des risques

- Les différents niveaux de vigilance
- Les 5 axes réglementaires de l'approche par les risques
- L'établissement d'une cartographie des risques sur l'actif et le passif

L'entrée en relation et la vigilance constante

- La diligence concernant un dossier KYC au passif d'un OPC
- La diligence concernant un dossier KYC à l'actif d'un OPC

La notion de PPE : définitions, exemples, mesures de vigilance complémentaires à l'égard des PPE

Déclarations de soupçon

- L'obligation de déclaration imposée aux professionnels soumis à la réglementation LCB-FT : « Qui ? Quand ? Quoi ? Comment ? »
- Le rôle et la désignation des déclarants et correspondants TRACFIN
- Le contenu, confidentialité et effets de la déclaration de soupçon
- L'obligation de conservation et de confidentialité
- La coopération entre professionnels et les autorités nationales et internationales

LES NOUVEAUTÉS LIÉES AUX RÉGIMES DE SANCTIONS ET DE GEL DES AVOIRS

- Les sanctions internationales
- Le renforcement du contrôle du gel des avoirs
- Les signaux d'alarmes

PANORAMA DES ACTUALITÉS LIÉES À LA LCB-FT

- Les lignes directrices conjointes de la Direction Générale du Trésor et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs
- Le règlement d'institution d'une nouvelle autorité de l'Union Européenne en matière de LCB-FT
- La révision du règlement sur les transferts de fonds afin de garantir la traçabilité des transferts de cryptoactifs

EXEMPLES DE SANCTIONS



PUBLIC VISÉ

Toutes les personnes composant une société de gestion de portefeuille.



PRÉREQUIS

Travailler dans un fonds de capital-investissement.



LES + PÉDAGOGIQUES

Les exposés de l'intervenant seront complétés d'exemples opérationnels issus de sa pratique professionnelle.



INFORMATIONS PRATIQUES

- Participants : 16 maximum
- Lieu et horaires : Paris - 14h00/17h30
- Bulletin d'inscription sur www.franceinvest.eu

TARIFS

749 € HT* / 649 € HT**

(*) Tarifs pour les non membres France Invest
(**) -15 % pour les membres France Invest



RENSEIGNEMENTS

- Tél. : 01 47 20 62 67
- Mail : formation@franceinvest.eu



INTERVENANTE

Hannah ROSSITER
Managing Director –
Financial Services,
Compliance and Regulation,
Kroll